

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE 21 Septembre (21/09/2017)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 15 septembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, Mme Maryse BAULU, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints,**

Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, M. Franck BOUSQUET, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Michel CASSIGNOL (représenté par Madame Pierrette ESQUIEU), M. Jean-Luc HENRYOT (représenté par Madame Eliette DELMAS), **Adjoints,**

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), M. Laurent TAMIETTI (représenté par Madame Michèle AJELLO DUGUE), M. Gilles BENECH (représenté par Madame Valérie CLARMONT), Mme Marie CASTRO (représentée par Monsieur Pierre GUILLAMAT), Mme Christine FANFELLE (représentée par Monsieur Gérard VALLES), Mme Marie-Claude DULAC (représentée par Monsieur Patrice CHARLES), **Conseillers Municipaux.**

ÉTAIT ABSENT :

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal.**

Madame Muriel VALETTE est nommée secrétaire de séance.

33 – 21 Septembre 2017

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU MINIBUS ENTRE LA MAIRIE ET LE CCAS DE MOISSAC POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

Rapporteur : Madame BAULU.

Considérant le projet d'activité pour l'année scolaire 2017/2018 du multi-accueil « Les Grappillous », et notamment la mise en place de sorties pour les enfants,

Considérant que pour pouvoir se rendre à la Môme, à la Bibliothèque Municipale ou à l'EHPAD, le Multi-Accueil a besoin d'un minibus,

Considérant qu'il convient d'établir une convention pour le prêt gracieux du minibus municipal au C.C.A.S. pour le cycle scolaire 2017/2018,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE les termes de la présente convention,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention à intervenir entre la commune de Moissac et le CCAS à partir du 1^{er} septembre 2017.

Pour copie conforme

Moissac le 25 Septembre 2017

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT